

COMMUNE DU MUY
AM/PM/2026 N°052**ARRETE DU MAIRE**

Restriction particulière au stationnement parking Elie Courchet
A l'occasion du nettoyage du parking
Mercredi 03 juin 2026

LE MAIRE DU MUY,

VU le code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU le nettoyage par le personnel des services techniques du parking Elie Courchet qui a lieu le mercredi 03 juin 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous véhicules est interdit le mercredi 03 juin 2026 de 07h00 à 17h00, parking Elie Courchet, dans le cadre de son nettoyage par le personnel des services techniques.

ARTICLE 2 : Des panneaux d'interdiction et des barrières sont mis en place par les agents du centre technique municipal afin d'informer les usagers.

ARTICLE 3 : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la Brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 4 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Chef de la police municipale du Muy
- La brigade de proximité de gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

01 JUIN 2026

LE MUY, le 27 mai 2026

Le Maire,

Romain VACQUIER